

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2015-02 du 8 janvier 2015 de la directrice générale
portant délégation de signature**

NOR : AFSB1530012S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-1 et suivants;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine à compter du 5 janvier 2015,

Décide:

Article 1^{er}

En cas d'absence simultanée, les 8 et 9 janvier 2015, de Mme Anne COURREGES, directrice générale, de M. Éric DELAS, directeur général adjoint, chargé des ressources, et de M. le docteur Karim LAOUABDIA-SELLAMI, directeur général adjoint, chargé de la politique médicale et scientifique, délégation est donnée à Mme Anne DEBEAUMONT, directrice juridique, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, tout acte, contrat, marché, bail et convention intéressant l'agence, ainsi que les engagements et ordonnancements de dépenses et les titres de recettes.

Article 2

Le directeur général adjoint, chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et sur le site de l'Agence de la biomédecine.

Fait le 8 janvier 2015.

La directrice générale,
A. COURRÈGES